



L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2026

Date d'affichage : 24 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 27

Procurations : 0

Quorum : 14

Étaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, Mme Florence GUERIN, Mme Marianne TURPIN, M. Nicolas ESNAULT, Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Emmanuel REINE, adjoints au maire ; M. Jacques-Yves OUIN, M. Adrien LECERF, M. Maxime DEVRIENDT, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Monique SIMONNET, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Eric LEFEBVRE, Mme Stéphanie SALERNO, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Delphine VAUGEOIS, Mme Anne LEULLIER, M. Michel VALLEE, Mme Lucie BACON, M. Richard MARTIN, M. Michaël VILALTE-HEUZE, Mme Françoise BERTHOME, M. Mickaël ANDRE et M. Philippe OUVRARD

Absents avec procuration de vote

/

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

Mickaël ANDRE

Délibération n°2026-033

Avis relatif au projet de création d'une chambre funéraire à Argences par la SAS CARLIE

Rapporteur

Lydie MAIGRET

Le service de réglementation funéraire de la Préfecture a sollicité l'avis du Conseil Municipal relatif au projet de création d'une chambre funéraire sur la commune d'Argences par la SAS CARLIE.

En effet, la SAS CARLIE, dont le siège est 21 rue du Bissonnet à Argences, a déposé auprès des services de la préfecture une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire, dans un bâtiment existant situé au 21 rue du Bissonnet, comprenant 1 bâtiment et un parking pour une ouverture envisagée en 2026. Le projet consiste en la transformation d'un local commercial existant pour y créer 3 salons de présentation.

Le conseil municipal est invité à donner un avis sur ce projet.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	27	Procurations	0	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** le projet de la création d'une chambre funéraire,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire